



PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Les négociations commencent !

Lundi 15 décembre, une première réunion s'est tenue au Ministère avec la DGOS sur la mise en place de Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Hospitalière.

L'application était initialement prévue au 1^{er} janvier 2026, puis faisant l'objet d'un report proposé dans la version du PLFSS 2026 soumise aux débats parlementaires, son application est finalement prévue au 1^{er} janvier 2027.

Cela pose donc un problème de faisabilité dans de bonnes conditions puisqu'il apparaît parfaitement impossible de la mettre en place aussi rapidement sans bâcler les discussions indispensables sur un sujet si sérieux.

QUEL CALENDRIER AVANCÉ PAR LA DGOS ?

Janvier - février => 4 réunions de négociations

Mars => Passage pour avis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique puis saisine du Conseil d'État

Mai => Publication des textes réglementaires et Préparation des appels d'offre

Juin => Lancement des appels d'offre

Octobre => Attribution des appels d'offre

Novembre-Décembre => Adhésion des agents au nouveau régime de complémentaire santé

Janvier 2027 => Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027

QUELLES HYPOTHÈSES AVANCÉES PAR LE MINISTÈRE ?

La DGOS annonce vouloir travailler sur le panier de soins dans le cadre d'un accord collectif national avec une enveloppe budgétaire représentant (au minimum) 50% du panier de soins négocié sur la base du coût moyen :

- Soit de contrat collectif obligatoire.
- Soit de contrat individuel sans obligation d'adhésion.

À ce jour aucun financement n'est prévu !

CE QUE LA CGT REVENDIQUE :

- Une Sécurité sociale universelle à 100%
- L'augmentation du nombre de réunions de négociations
- La renégociation par le haut des articles L.722-1 et 722-2 du CGFP pour une réelle gratuité des soins pour tous les agent-e-s de la FPH dans leur établissement, dans les autres établissements et en médecine de ville
- La prise en compte des ayant-e-s droits et et des retraité-e-s
- Un chiffrage des différents scénarios possibles
- La sanctuarisation du CGOS
- Le fléchage d'un financement à la hauteur des besoins

Dans les discussions à venir, la CGT :

- Restera vigilante et gardera en tête les nombreux écueils constatés lors de la mise en œuvre de la PSC dans les autres versants de la Fonction Publique (notamment l'exemple actuel de l'éducation Nationale) ;
- N'acceptera jamais de laisser ce « marché » colossal, concernant 1,2 millions de contrats pour les actifs et 630.000 retraité-e-s FPH, à l'appétit féroce des charognards de l'assurantiel privé lucratif ;
- Ne tolérera aucune garantie au rabais dans les contrats qui seront proposés !

La CGT informera à chacune des étapes de la mise en place de la PSC dans la FPH mais restera ferme sur ses revendications.